

Avis public d'élection

Municipalité
Notre-Dame-des-Bois

Scrutin du
2020 12 06
année mois jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de

Notre-Dame-des-Bois _____ par Michel Marceau _____, que :
Municipalité Président d'élection

1. le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

Conseiller district numéro 6

2. toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du 2020-10-23 au 2020-11-06
année mois jour année mois jour

Jour: Lundi, Heure: de: 9 h à: 12 h de: 13 h à: 16 h 30
Jour: Mercredi, Heure: de: 9 h à: 12 h de: 13 h à: 16 h 30
Jour: Judi, Heure: de: 9 h à: 12 h de: 13 h à: 16 h 30
Jour: _____, Heure: de: _____ à: _____ de: _____ à: _____
Jour: _____, Heure: de: _____ à: _____ de: _____ à: _____

À NOTER – Le vendredi 2020-11-06 le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.
année mois jour

3. Si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste,

un scrutin sera tenu le :

2020-12-06 de 10 h à 20 h
année mois jour

et un vote par anticipation sera tenu le ou les :

2020-11-29 de 9 h 30 à 20 h
année mois jour

de 9 h 30 à 20 h
année mois jour

4. Renseignements sur le vote par correspondance lors d'une élection en contexte de COVID-19:

Tout électeur dont l'isolement est ordonné ou recommandé doit voter par correspondance. Ces électeurs sont les suivants :

- les personnes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - les personnes ayant reçu un diagnostic de COVID-19 et étant toujours considérées comme porteuses de la maladie;
 - les personnes présentant des symptômes de COVID-19;
 - les personnes ayant été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - les personnes en attente d'un résultat au test de la COVID-19.
- Le vote par correspondance remplace tout vote itinérant. Toute électrice ou électeur domicilié dans un centre d'hébergement ou un centre de santé admissible au vote itinérant a le droit de voter par correspondance.
 - Pour ces électeurs, une demande de vote par correspondance peut être faite par écrit ou verbalement au président d'élection au plus tard le dixième jour précédant celui fixé pour le scrutin.
 - Pour ces électeurs, la demande au président d'élection pour obtenir les bulletins de vote non reçus peut être faite à compter du dixième jour précédant celui fixé pour le scrutin.

- Pour ces électeurs, la date limite pour faire une demande de vote par correspondance est le :

2020-11-26		
année	mois	jour

- Les bulletins de vote seront expédiés le :

année	mois	jour

- Parmi ces électeurs, ceux qui en ont fait la demande et qui n'auront pas reçu le ou les bulletins de vote pourront communiquer avec le président d'élection afin de les obtenir à compter du dixième jour précédant celui fixé pour le scrutin, soit le :

2020-11-26		
année	mois	jour

5. J'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection :

Johanne Carrier

Prénom et nom

6. J'ai nommé comme adjoint (pour recevoir les déclarations de candidature):

Kim Leclerc

Prénom et nom

7. Coordonnées du président d'élection

Vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants:

Président d'élection

adresse : 35 Route de l'Église

Notre-Dame-des-Bois, Québec

J0B 2E0

téléphone: 819 888-2724

Adjoint

adresse : 35 Route de l'Église

Notre-Dame-des_Bois

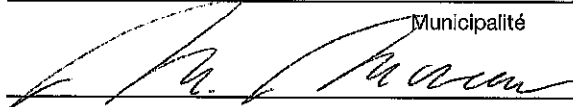
J0B 2E0

téléphone: 819 888-2724

8. Signature

Donner à Notre-Dame-des-Bois, le

20	11	03
année	mois	jour


Président d'élection